

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens, ce 13^e jour du mois d'octobre 2015, à 19 heures sous la présidence du maire suppléant, monsieur Frédéric Delarosbil, en l'absence de son Honneur le maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : MM. Rémi Whittom
Christian Grenier
Alain Delarosbil
Frédéric Delarosbil
Hébert Huard

Sont absents : Mme Gina Samson

Sont également présents monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier, madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière ainsi que madame Marie-Andrée Henry, assistante greffière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant, Frédéric Delarosbil, ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire suppléant, Frédéric Delarosbil, constate que le quorum est atteint.

2015-10-185 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2015
5. Dépôt de documents et de correspondance
6. Adoption d'une dérogation mineure – Gilles Alain
7. Adoption d'une dérogation mineure – Danielle Roussy
8. Adoption du règlement 2015-414 – Aménagement des fossés et la pose de ponceaux
9. Autorisation pour la signature de documents notariés – Bail emphytéotique
10. Résolution portant sur une demande à la Commission scolaire René-Lévesque
11. Autorisation de la vente d'un terrain
12. Autorisation d'un mandat pour révision judiciaire
13. Adjudication d'appel d'offres public (Institutions bancaires)
14. Concordance de billets
15. Avis de motion – Annexion des lots 760-P, 761-P et 762-P de la Municipalité de Hope
16. Office municipal d'habitation – Révision budgétaire 2015
17. Autorisation donnée au Ministère de la Sécurité publique
18. Rapport des conseillers
19. Adoption des comptes à payer
20. Suivi du budget
21. Affaires nouvelles
22. Période de questions des citoyens au président du conseil
23. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2015-10-186 4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, fait le suivi du procès-verbal du 14 septembre 2015. La lecture du procès-verbal est exemptée puisque les conseillers ont reçu un exemplaire il y a au moins 24 heures. Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

5- DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE

Aucun document ou correspondance n'est déposé.

2015-10-187 6- DÉROGATION MINEURE – GILLES ALAIN

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure aux dispositions de l'article 37 du Règlement de zonage de la ville de Paspébiac au 154, 3^e Avenue Est dans la ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure aura pour effet que la tenue d'un usage complémentaire à un usage du groupe habitation soit autorisée au 1^{er} étage d'une résidence alors que la réglementation permet qu'un tel usage ait lieu au sous-sol et au rez-de-chaussée seulement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure a été soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, au moyen d'une assemblée publique de consultation présidée par le maire le 13 octobre 2015 à 18 h 45, à la salle municipale de la Maison des Citoyens au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est pour entendre les personnes et/ou organismes qui désiraient s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le Conseil;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu d'opposition à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion tenue le 15 septembre dernier, a recommandé au conseil municipal d'accepter cette dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que cette dérogation mineure soit acceptée par la ville de Paspébiac.

2015-10-188 7- DÉROGATION MINEURE – DANIELLE ROUSSY

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure aux dispositions de l'article 71 du Règlement de zonage de la ville de Paspébiac au 67, 7^e Avenue Ouest dans la ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure aura pour effet d'autoriser un agrandissement de 148,64 m² d'un garage occupant 118,19 m², ce qui excède de 78,03 m² la superficie totale autorisée pour les bâtiments accessoires sur cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure a été soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, au moyen d'une assemblée publique de consultation présidée par le maire le 13 octobre 2015 à 18 h 45, à la salle municipale de la Maison des Citoyens au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est pour entendre les personnes et/ou organismes qui désiraient s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le Conseil;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu d'opposition à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion tenue le 15 septembre dernier, a recommandé au conseil municipal d'accepter cette dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que cette dérogation mineure soit acceptée par la ville de Paspébiac.

2015-10-189 8- ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-414 - AMÉNAGEMENT DE FOSSÉS ET POSE DE PONCEAUX

ATTENDU QU'en vertu de l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité a compétence en matière de voie publique dont la gestion ne relève pas du Gouvernement du Québec ou celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes, incluant tout ouvrage ou installation, y compris un fossé, utile à leur aménagement, fonctionnement ou gestion;

ATTENDU QUE le Conseil désire se prévaloir des dispositions énumérées à cet article de la Loi en ce qui concerne l'installation de ponceau et/ou la fermeture d'un fossé;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de se doter d'un règlement concernant l'installation d'un ponceau et/ou la fermeture de fossé;

ATTENDU QUE le Conseil approuve le règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion est donné le 14 septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que cette dérogation mineure soit acceptée par la ville de Paspébiac.

2015- 10-190 9- AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE DOCUMENTS NOTARIÉS BAIL EMPHYTÉOTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a conclu une entente avec la Commission scolaire René Levesque portant sur la location, par emphytéose d'une durée de 25 ans, les terrains situés derrière la Polyvalente de Paspébiac et derrière l'aréna municipal et identifié par les lots et parties de lots no 375-1, 347B-1, 374A-1, 372-1, 370-1, 368-1, 366-1, 364-1, 358-1 et 356-1;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac doit assurer que ladite entente soit notariée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Paul-Arthur Blais, maire et Paul Langlois, directeur général, à parapher les documents requis afin que le bail emphytéotique et les documents afférents soient notariés.

2015- 10-191 10- RÉSOLUTION PORTANT SUR UNE DEMANDE À LA COMMISSION SCOLAIRE RENÉ-LÉVESQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac et la Commission scolaire René Levesque ont adopté chacun par résolution en septembre 2013, une entente par bail emphytéotique de 25 ans visant le développement d'un parc récréatif sur les terrains situés derrière la Polyvalente et l'aréna municipal;

CONSIDÉRANT QUE la pratique actuelle d'utilisation de ces espaces-terrains par la ville de Paspébiac en regards à des activités sportives existantes depuis plus de vingt ans;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a déposé un projet de conception, de planification et de réalisation d'un complexe sportif de plus de trente-sept mille cinq cent (37 500) pieds carrés sur le site objet de bail emphytéotique de vingt-cinq (25) ans et qu'il est soutenu par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement projeté pour les usagers du parc récréatif sera accessible à partir de la rue Maldemay (8^e Rue);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité de mandater la direction municipale conjointement avec le Service d'urbanisme, le Service de la Culture et du Loisir de formuler une demande, au nom du conseil municipal de la ville de Paspébiac, visant l'acquisition des terrains ciblés par le projet du Complexe sportif de Paspébiac, actuellement objet d'une entente par bail emphytéotique. D'autoriser messieurs Paul Arthur Blais, maire et Paul Langlois, directeur général, à parapher les documents nécessaires et requis par la présente demande dont les documents notariés, entendus que lesdits terrains ont été identifiés comme correspondants aux lots et parties de lots numéro 375-1, 347B-1, 374A-1, 372-1, 370-1, 368-1, 366-1, 364-1, 358-1 et 356-1.

2015-10-192 11- AUTORISATION DE LA VENTE D'UN TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac, en vertu de son budget 2015, prévoit obtenir des revenus par la vente d'actifs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'achat pour l'acquisition d'un terrain représenté par le lot 1068-P dont la superficie est de 61 400 mètres carrés pour la valeur de l'évaluation municipale, soit 11 400 \$ plus les frais inhérents aux documents liés à la transaction;

CONSIDÉRANT QUE l'offre a été formellement déposée par monsieur Jean-Michel Joseph et madame Laury-Ann Huard en date du 14 septembre 2015 au montant de 11 400 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité de mandater la direction municipale de concert avec le Service d'urbanisme afin de préparer la documentation requise afin d'assurer la vente dudit terrain au montant de 11 400 \$ plus les frais inhérents aux documents liés à la transaction, tout en assurant l'élaboration d'un certificat de localisation et des actes notariés et enfin, autoriser messieurs Paul-Arthur Blais, maire et Paul Langlois, greffier et directeur général, à parapher les documents nécessaires à la réalisation de la vente ci-haut mentionnée.

2015-10-193 12- AUTORISATION D'UN MANDAT POUR RÉVISION JUDICIAIRE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a reçu un avis juridique dans la conduite du grief 19092013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité de mandater le bureau St-Onge & Assels afin de représenter la ville de Paspébiac dans ce dossier et de déposer une révision judiciaire, tel que l'avis juridique le recommande dans ce dossier.

2015-10-194 13- ADJUDICATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC (INSTITUTIONS FINANCIÈRES)

Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Paspébiac accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt par billets en date du 20 octobre 2015 au montant de 308 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2015-406, 2015-407 et 2015-410. Ce billet est émis au prix de **98,368 \$ CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

17 400 \$	1,75 %	20 octobre 2016
17 800 \$	1,95 %	20 octobre 2017
18 300 \$	2,15 %	20 octobre 2018
18 600 \$	2,35 %	20 octobre 2019
236 500 \$	2,5 %	20 octobre 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

2015-10-195 14- CONCORDANCE DE BILLETS

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Paspébiac souhaite emprunter par billet un montant total de 308 600 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2015-406	35 000 \$
2015-407	90 600 \$
2015-410	183 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Alain Delarosbil, appuyé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 308 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 2015-406, 2015-407 et 2015-410 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 20 octobre 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	17 400 \$
2017	17 800 \$
2018	18 300 \$
2019	18 600 \$
2020	19 100 \$ (à payer en 2020)
2020	217 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Paspébiac émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 octobre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2015-406, 2015-407 et 2015-410, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt. **ATTENDU QUE**, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Paspébiac souhaite emprunter par billet un montant total de 308 600 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2015-406	35 000 \$
2015-407	90 600 \$
2015-410	183 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Rémi Whittom, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 308 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 2015-406, 2015-407 et 2015-410 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 20 octobre 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	17 400 \$
2017	17 800 \$
2018	18 300 \$
2019	18 600 \$
2020	19 100 \$ (à payer en 2020)
2020	217 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Paspébiac émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 octobre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2015-406, 2015-407 et 2015-410, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Alain Delarosbil que le conseil municipal de la Ville de Paspébiac entend présenter à une séance subséquente un règlement décrétant l'annexion des lots 760-P, 761-P, 762-P, situés dans la municipalité de Hope et correspondant à un site dont la propriété est celle de la ville de Paspébiac.

2015-10-197 16- OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2015

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a fait parvenir une révision budgétaire 2015, qui doit être adoptée par la Ville, dans le dossier de l'Office municipal d'habitation de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE ladite révision affectera seulement le poste de budget du « Réfection des stationnements », à l'effet qu'il augmentera de 110 000 \$ amortissable sur 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville participe à un taux de 10 % du budget de l'OMH de Paspébiac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par monsieur Hébert Huard et résolu à l'unanimité que le conseil adopte la révision budgétaire 2015 de l'Office municipal d'habitation de Paspébiac.

2015-10-198 17 - AUTORISATION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac communique au ministre de la Sécurité publique, en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie, tous les renseignements relatifs aux incendies survenus sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les renseignements communiqués au ministre de la Sécurité publique par la ville de Paspébiac sont stockés dans une banque de données administrée par le ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique ne peut, en vertu de l'article 150 de la Loi sur la sécurité incendie, révéler les renseignements relatifs au point d'origine, aux causes probables ou aux circonstances d'un incendie qui lui ont été communiqués en application de l'article 34 ni communiquer un document obtenu en vertu de cet article sans le consentement de son auteur;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac souhaite que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Bonaventure ait accès aux renseignements communiqués par elle au ministre de la Sécurité publique, lesquels sont stockés dans une banque de données administrée par le ministre de la Sécurité publique.

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Bonaventure doit obtenir un privilège d'accès aux renseignements communiqués au ministre par la ville de Paspébiac en vertu de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par monsieur Alain Delarosbil et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le ministre de la Sécurité publique à donner un privilège d'accès au coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Bonaventure afin que ce dernier puisse consulter les renseignements transmis au ministre de la Sécurité publique par la ville de Paspébiac en vertu de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie*, et ce, dans le but d'apporter des modifications au Schéma de couverture de risque en matière de prévention et de luttes aux incendies.

18- RAPPORT DES CONSEILLERS

Rapport du conseiller – Rémi Whittom

Aréna

La fermeture de l'appel d'offres concernant le nouvel aréna est le 29 octobre prochain, le délai étant reporté de 5 jours vu la publication d'un addenda. Ensuite, une rencontre publique aura lieu de jour et de soir, la date sera affichée au journal Le Barachois et les citoyens pourront venir poser leurs questions à monsieur Whittom ou monsieur Grenier, tous deux conseillers. Évidemment, le nouvel aréna sera un service à la population, alors il ne sera pas rentable. Par contre, il s'agit d'un beau projet pour la ville de Paspébiac.

Le hockey mineur gagne en population et la journée pré novice prévoit cette année 2 jours au lieu d'une seule.

Festival du Crabe

Monsieur Whittom indique qu'une rencontre a lieu cette semaine concernant la prochaine édition.

Rapport du conseiller Christian Grenier

Monsieur Grenier a assisté aux tables de travail au cours du dernier mois ainsi qu'à la table préparatoire de la présente séance tenue mercredi dernier.

Sécurité publique et service incendie

Voici les dernières interventions effectuées par notre service incendie :

- 16 septembre : Investigation à la suite de la détection d'odeur de propane à Paspébiac;
- 7 octobre : Intervention pour un accident de véhicule impliquant un chevreuil à Hope;
- 9 octobre : Intervention à la suite d'une défaillance électrique à Saint-Godefroi;

À ce jour, les visites de résidences des services incendie dans le cadre de l'obligation du Schéma de couverture de risque en incendie sont presque terminées, il ne reste que l'avenue Huard à compléter.

Monsieur Grenier a participé, le 24 septembre dernier en soirée, à la visite de la Maison des Citoyens et du Centre culturel avec une partie des pompiers volontaires de la Ville. L'objectif était de doter le service d'une connaissance des lieux en termes de prévention en cas d'incendie.

Comité intermunicipal de Sécurité incendie

La semaine dernière, une première rencontre du nouveau comité intermunicipal en sécurité incendie s'est tenue à la salle du conseil de Paspébiac. Le comité s'est créé puisqu'il y a eu demande des municipalités de l'Est, clientes du service incendie de Paspébiac, et ce, dans le cadre de la nouvelle entente de service. La mission est de jeter un regard sur le service incendie et s'il y a lieu, faire les demandes au service incendie de Paspébiac. Il s'agit d'un outil d'informations pour les municipalités clientes sur les activités courantes et les investissements nécessaires à ce service. Monsieur Grenier a donc accepté la recommandation des membres représentants des municipalités d'assurer le rôle de président du comité. Ce comité est formé d'un membre élu par municipalité pour un total de 5 personnes.

Comité consultatif d'urbanisme

Une rencontre a eu lieu le 15 septembre dernier à laquelle monsieur Grenier n'a pu assister.

Office municipal d'habitation

Une rencontre aura lieu jeudi prochain le 15 octobre. Pour ce qui est de la révision budgétaire adoptée ce soir, il s'agit d'un montant de 110 000 \$ qui servira à la réfection complète du stationnement des résidents et visiteurs à l'immeuble situé sur la 5^e Rue. La Ville se doit de financer ce montant à 10 % capitalisable sur 20 ans, soit environ 550 \$ par année.

Tournée des organismes communautaires du territoire de la MRC de Bonaventure

Monsieur Grenier a représenté le conseil de la ville lors de la Tournée des organismes communautaires qui s'est tenue le 24 septembre dernier. Cette activité sous la gouverne de madame Mélissa Bélanger, coordonnatrice de l'Approche Territoriale Intégrée à la MRC de Bonaventure avait pour objectif d'aller visiter les lieux de divers organismes communautaires du territoire.

L'expérience a été des plus instructives, les gens rencontrés, soit les administrateurs et les travailleurs ont été très accueillants et ont témoigné à quel point les coupures gouvernementales des dernières années les affectent. Pourtant, tous savent à quel point ces organisations travaillant avec des budgets très restreints réussissent à faire un travail à la hauteur de leur mission commune. Ils ont eu la chance de visiter les organismes d'ici tels que le Collectif Aliment-terre, le Centre d'action bénévole Saint-Siméon-Port-Daniel et l'Association Épilepsie Gaspésie-Sud. Monsieur Grenier tient à féliciter et encourager les personnes qui travaillent et aident de près ou de loin ces organismes. Ils font trop souvent un travail indispensable pour certaines personnes dans la communauté, et ce, dans l'ombre. Il invite justement tous les élus à prendre le temps d'aller voir ces organismes et de constater à leur tour, leur beau travail.

Rapport du conseiller Alain Delarosbil

Centre plein air Les Monticoles

Deux rencontres ont eu lieu avec les conseillers Alain Delarosbil et Hébert Huard où ils ont pu rencontrer un expert en bâtiment qui est venu expliquer que la bâtisse est sécuritaire, mais que dans 2 ans les responsables devront faire d'importants changements.

Au cours de l'automne aura lieu les travaux de début de saison, soit le nettoyage, la peinture, les pistes seront notamment élargies et la pente de remonte sera arrangé avec un bulldozer. Deux employés de la Ville vont travailler sur les plans dont beaucoup de propriétaires ont donné leur autorisation afin d'optimiser les pistes de ski de fond qui traversent une partie de leur terrain. Monsieur Delarosbil les remercie pour leur support.

La première étape afin d'optimiser le Centre plein air sera de rencontrer les gens de l'Association de VTT et de motoneiges avec la Ville pour faire un projet commun.

Rapport du conseiller Hébert Huard

Monsieur Huard tient à s'excuser pour le retard occasionné par le travail.

Comité d'orientation du Centre culturel

Une rencontre est prévue la semaine prochaine et monsieur Huard indique qu'il reviendra avec les points débattus à la prochaine séance du conseil.

Rapport de conseillère – Gina Samson (absente)

Comme ses collègues conseillers, elle a assisté aux séances régulières, extraordinaires et de travail du conseil pour le dernier mois.

Maison des jeunes

Les travaux sont presque terminés et il s'agit maintenant de procéder à la signature d'un protocole d'entente et de déménager les activités dans le nouveau local.

Site historique

Les activités touristiques se termineront à la fin octobre puisque les circuits autobus réservés se terminent à ce moment. Pour la saison qui s'est terminée, il y a eu une hausse remarquable pour l'achalandage au Restaurant l'Ancre ainsi qu'à la boutique. Un rapport détaillé sera soumis prochainement. De plus, il est à souligner le départ à la retraite de monsieur Lévis Maltais, qui a œuvré au Site historique pendant plus de vingt ans. Retraite bien méritée.

Dossier renouvellement contrat de travail des cadres

Madame Samson a participé à une deuxième rencontre visant le renouvellement du contrat de travail des cadres de la Ville de Paspébiac. Une prochaine est à prévoir d'ici la fin octobre.

Comité d'orientation du Centre culturel

Une deuxième rencontre devrait se tenir d'ici la fin octobre.

Finalement, comme à l'habitude, Madame Samson invite les gens concernés par l'un ou l'autre des dossiers qui me sont confiés, à lui faire part de leurs questionnements ou encore mieux de leurs bonnes idées.

Le mot du maire

Chasse en territoire urbain

Actuellement, à la table de la MRC de Bonaventure il n'y a pas été déposé de règlement prohibant une telle activité en territoire urbain. D'ici là, nous sommes régie par les deux règlements sur le tir que la Sûreté du Québec a juridiction d'appliquer sur tout le territoire de la MRC. Il s'agit du règlement numéro 1999-195 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics, particulièrement l'article 6 qui parle d'usage d'armes.

« 6.1 Le tir au fusil

6.1.1 Le tir à la carabine, au fusil, au pistolet ou toute autre arme à feu est prohibé à moins de 300 mètres des résidences ou bâtiments et aires à caractère public.

6.1.2 Le tir à l'arc ou à la carabine à air comprimé à moins de 150 mètres des résidences ou bâtiments et aires à caractère public, sauf aux endroits décrétés par règlement municipal. »

Du règlement numéro 2007-297 concernant le tir à partir des chemins publics, particulièrement l'article 3 qui parle d'usage d'armes.

« 3.1 Nul ne peut tirer à partir d'un chemin public, y compris la largeur de 10 mètres de chaque côté extérieur de l'accotement.

3.2 Nul ne peut tirer sur un chemin public ou tirer en travers d'un tel chemin.»

Plage à Norbert

Il s'agit d'un certain terrain limitrophe de la plage situé au bout et à l'Est de la rue Chapados (9^e Rue) Sud, communément appelé plage à Norbert. Ce terrain privé a été acquis dernièrement par des résidents de Paspébiac ayant un projet de construction de résidence, limitant ainsi l'accès à cette portion de plage. La Ville n'a aucun droit ni pouvoir dans ce dossier. Elle se doit par contre de respecter le droit de propriété privée.

2015-10-199 19- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de septembre 2015 au montant de **507 538, 43 \$** soient approuvés pour paiement.

2015-10-200 20- SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que le rapport « État des activités financières » en date du 30 septembre 2015 soit adopté.

21- AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est apportée.

22- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Monsieur le maire suppléant, Frédéric Delarosbil, répond aux questions des citoyens quant à l'ordre du jour présenté à la séance ordinaire.

2015-10-201 23- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Rémi Whittom que la séance soit levée. Il est 20 h 05.